L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 DECEMBRE 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
EDITEURS-PROPRIETAIRES :
F. WEISSE, E. DUFOUR,
DUVERGER, S. HARBY,

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 18 DECEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements *à la semaine*, à raison de 25 *cents* pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

La vieille Fille.

[illegible] des plus remarquables [illegible] publiés depuis longtemps [illegible] du style et du goût, une [illegible] aperçus et de l'esprit de bon [illegible] un ouvrage écrit avec [illegible]. Nous avons mis en réserve un nombre d'exemplaires de [illegible] nouvelle que nous livrerons [illegible] qui s'abonneront à l'*Abeille* à [illegible] afin qu'elles puissent lire [illegible] de l'œuvre si intéressante [illegible].

L'OUEST.

[illegible] incontestablement la partie la [illegible] de l'Union. On parle des [illegible] certaines villes de l'Atlantique, [illegible] pas à comparer à ceux des [illegible] *Great West*.

[illegible] une idée des rapi[des] [illegible] des régions que baignent [illegible] et les lacs situés à notre [illegible]. A peine un terri[toire] [illegible] les émigrans s'y por[tent] [illegible] les forêts, défrichent [illegible] le grain qui nourrit, cons[truisent] [illegible] tout à coup surgir [illegible] les solitudes de la veille. [illegible] de bateaux à vapeur [illegible] promptement la ri[chesse] [illegible] la ou quelques mois [illegible] les tristes débris de [illegible].

[illegible] se déplace tous les [illegible] plus sur les bords de l'Ohio; [illegible] du Mississipi et s'avance [illegible] précédent. Les Etats de [illegible] pas à l'emporter en po[pulation] [illegible] sur tous les autres [illegible] se fait remarquer entre [illegible] de son in[dustrie] [illegible] et de son agricul[ture] [illegible] districts représen[tés] [illegible] au Congrès) des Etats [illegible] district du Wisconsin. A [illegible] présidentielle, il y a été [illegible] prochain recensement, [illegible] droit à trois [illegible] Congrès. Depuis cinq ans, [illegible] prodiges au Wis[consin].

[illegible] presque aussi rapidement [illegible] progrès. La construction [illegible] l'affaire de quelques [illegible] son faite au [illegible] environnante, d'au[illegible] à l'entour, et les [illegible] sont bientôt [illegible] fertiles. On sem[illegible] en dehors de la réalité [illegible] pour ainsi dire [illegible] en revenant d'une [illegible] à peine sa trace [illegible] encombrent le [illegible] à devenir des [illegible].

[illegible] sur le Haut-Mis[sissipi] [illegible] à acquérir une [illegible] Baie d'hier seule[ment] [illegible] accroître avec [illegible] ses édifices sur[illegible] construit [illegible] centaines de maga[sins] [illegible] avait 1,700 habitans [illegible] 25,000.

[illegible] qui servent d'en[trepôt] [illegible] prospéri[té] [illegible] Chicago n'avait que [illegible] en 1820 ren[illegible] aujourd'hui [illegible] comptait à [illegible] en 1840 que [illegible] plus [illegible] des Etats.

[illegible] chiffres [illegible] rien de [illegible] promise de [illegible] plaines fer[tiles] [illegible] les laboureurs de [illegible] travaillent [illegible] Haut-Mississipi [illegible] développement pro[illegible] nécessent [illegible] peuplement des [illegible].

[illegible] Ouest, c'est le [illegible] espèce d'entrave [illegible] l'industrie [illegible] activité dans un [illegible] semble avoir [illegible] multiplie les [illegible] rivières [illegible] naturel que [illegible] bateaux à [illegible].

[illegible] sans doute un mot du [illegible] semble ap[illegible] destinées [illegible] le message [illegible] législa[ture] [illegible] du Minne[sota] [illegible] recense[ment] [illegible] printemps der[nier] [illegible] terri[toire] [illegible] en ren[illegible] la popula[tion] [illegible] Minnesota, [illegible] cent mille [illegible].

[illegible] gens inoccupés? [illegible] au Minnesota, [illegible] et ou les bons [illegible] peuvent se créer [illegible].

[illegible] Le steamer *Atlantic*, [illegible] signalé à bord du [illegible] le 9 de ce mois, [illegible] Il fut abordé, [illegible] de Sandy Hook, [illegible] qui, résu[illegible] attacha son [illegible] lequel arriva à [illegible] Le bulletin, porté [illegible] télégraphe, fut [illegible] principales villes des [illegible] l'arrivée du [illegible] disséminé sur [illegible] dans les jour[naux] [illegible] *une heure* avant [illegible] en plein à New-[York].

[illegible] Le navire *John G.* [illegible] est publié dans [illegible] est arrivé hier [illegible] de marchandises [illegible] de notre ville, [illegible] à l'entrepont 243 [illegible].

HAVANE.

[illegible] *City* a apporté à Mobile [illegible] la Havane jusqu'au 14 cou[rant] [illegible] déclinée à l'heu[re] [illegible] dernière ville ou toute [illegible] Le steamer [illegible] toujours à l'ancre [illegible].

[illegible] le chemin de [illegible] de ce mois, en[illegible] Aucun de [illegible] mais un des uka[ses] [illegible].

[illegible] de terre s'est [illegible] courant : l'inquié[tude] [illegible] journaux ne si[illegible].

[illegible] à Havane au parti [illegible] arrivées et [illegible] que Santanna [illegible] démission de prési[dent] [illegible] par Baez, qui a [illegible] steamer anglais, d'une [illegible] frégates espagno[les] [illegible] Santanna s'est [illegible] de Seebo où il se trou[illegible] mines.

[illegible] la nouvelle que le [illegible] disparu de Por[illegible] représentent.

[illegible] des numéros qui, au ti[rage] [illegible] courant, ont été fa[illegible]:

[illegible] $50,000; $16,146,
[illegible] $5,000; 12,313,
[illegible] $2,000; 2,080,

[illegible] *Indianapolis Journal* nous ap[prend] [illegible] ont été adressées [illegible] d'Indiana pour la trans[mission] [illegible] du scrutin présiden[tiel] [illegible] que chaque Etat confie le [illegible] à un messager qui est [illegible] le certificat entre les [illegible] d'Etat. Ces fonctions de [illegible] recherchées parce qu'el[les] [illegible]. Tous les *townships* de [illegible] deux, étaient représentés [illegible] électeurs.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles d'Europe,
DE QUATRE JOURS PLUS RECENTES.

ARRIVEE DU CITY OF BALTIMORE.

New-York, 17 décembre—Le steamer *City of Baltimore*, parti de Liverpool le 3 courant, est arrivé à Philadelphie.

Le steamer *Canada* est arrivé à Liverpool et le *Fulton* à Southampton.

Nouvelles Générales.

L'Angleterre a consenti à une seconde réunion du Congrès de la Paix.

Le bruit s'est répandu qu'il existait des divisions au sein du cabinet anglais.

Une insurrection a éclaté à Palerme, et des troupes ont été envoyées pour la comprimer.

Les avis de France sont sans importance.

Avis Commerciaux.

Liverpool, 3 décembre.—Le marché aux cotons a été ferme depuis le départ de l'*Africa*. Les ventes des trois derniers jours se sont élevées à 13,000 balles.—Le marché aux céréales a été ferme à la clôture. Farine de l'Ohio, 36 sh à 36 sh 6 d. Le mais est languissant; le maïs vaut 33 sh. Le jambon a été tranquille à la fermeture du marché; les graines ont légèrement fléchi.—Rien de nouveau dans le marché monétaire. Consolidés, 94⅛ à 94¼. Le marché de Manchester s'améliorait.

Bateaux à Vapeur.

Vicksburg, 17 décembre—Le Courrier est descendu hier soir à 7 heures et le Grandyne à 10 heures; le Granada est descendu ce matin à 2 heures et le C B Chambers à 3 heures.

Washington, 17 déc.—Les débats au Congrès ont été sans importance aujourd'hui.

M. Underwood, de la Géorgie, a été nommé juge de la Cour des E. U. au Nebraska.

Thalberg, le pianiste, s'est rendu ce matin auprès du Président, sur invitation spéciale. Après compliments de part et d'autre, le Président a présenté à M. Thalberg une superbe copie de l'expédition de Perry au Japon.

New-York, 17.—Le coton était actif à la clôture du marché—vente de 2500 balles. Les céréales calmes.

ARRIVAGE DE BORDEAUX.—Nous publions aujourd'hui dans notre partie maritime le chargement de la barque *Jas Bryant*, venant de Bordeaux. Le manifeste comprend : 3247 caisses vin—725 barriques dito—198 colis eau de vie—475 caisses sardines—454 colis fruits—et 640 colis articles divers.

ARRIVAGES DE PRODUITS.—Il est arrivé hier, dans notre port : 12,284 balles du coton—804 boucauts de sucre—22 tierces do—782 barils mélasse—7,125 barils farine—5,107 sacs blé—9,860 sacs maïs—et 215 boucauts tabac.

INSTITUT ST-LOUIS.—L'examen annuel des études de cette excellente Institution aura lieu, demain, vendredi, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

MME DEBON prie les familles qui s'intéressent à l'éducation de la jeunesse de vouloir bien y assister.

PEINTURE EN DECORS ET EN BÂTIMENTS.—M. JULES LEGRAND, un des meilleurs peintres en décors et en batimens qui soient venus aux Etats-Unis, se trouve en ce moment à la Nlle Orléans où il se propose de passer l'hiver. M. Legrand est plus qu'un peintre, dans le sens industriel de ce mot, c'est un artiste. Ses imitations de bois, de marbres et de moulures sont d'une irréprochable exactitude, et ses ornemens pour la décoration de magasins, vestibules, escaliers, salles à manger et antichambres sont exécutés avec une perfection qui dénote une profonde connaissance des ressources de la peinture murale. Nous signalerons aussi ses fresques de plafonds, de salons, de boudoirs, etc.

M. Jules Legrand a travaillé pendant dix ans à Paris sous la direction des meilleurs artistes et architectes de cette capitale. Il s'est ensuite transporté à New-York où il a exécuté d'importans travaux et dont il s'est éloigné provisoirement à cause du froid qui fait de la peinture un travail presque impossible dans les climats rigoureux. Il est arrivé ici avec quelques-uns de ses plus habiles ouvriers et il restera dans notre ville, à la disposition de ceux qui voudront utiliser son talent, jusqu'au printemps prochain. On peut voir un échantillon de sa peinture de décors dans la pharmacie Maugin dont il a fait le plafond.

INSTRUMENTS, LUNETTES, &c.—C. DUHAMEL, opticien, 50, rue de Chartres, annonce aujourd'hui un magnifique assortiment d'instrumens d'optique, de physique et de mathématiques, à des prix excessivement réduits. A la nomenclature des nombreux articles tenus par M. Duhamel se trouve joint un tarif des prix des lunettes et verres de lunettes en cristal de roche et en matières fondues, ainsi qu'une appréciation de ce conservateur de la vue.

BALS.—On verra, par une annonce insérée plus loin, que des bals au bénéfice de la Société Française de Jefferson, auront lieu dans la salle de M. X. Bernard, au coin de la rue Neuvième et de la Levée. Le premier de ces bals aura lieu le 1er janvier, et les autres le 15 et le 29 janvier, les 12, 19 et 24 février. Ces fêtes, autant par leur but louable que par le goût et le discernement qui présideront à leur organisation, attireront en foule les souscripteurs.

BON MARCHÉ.—HORACE HARBY, 185, rue du Camp, continue, avec un éclatant succès, son système de vente à bon marché. Il a déjà réduit notablement le prix de ses marchandises d'hiver. Nous appellerons l'attention des familles sur l'annonce que cette maison insère aujourd'hui dans nos colonnes.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Suprême.—*J. E. Trastour, app., contre Bernard Fallon, J. P. Benjamin et autres, int.*—Dans cette affaire qui offrait un vif intérêt, la Cour Suprême, on le sait, a maintenu le jugement rendu en première instance. Dans l'espérance que les conclusions de la Cour d'Appel soient conformes aux faits, ce que nous ignorons, nous allons les résumer au profit de nos lecteurs.

Dans l'automne de 1849, on conçut le projet, dans cette partie de l'Union et particulièrement à la Nouvelle-Orléans, de construire un chemin de fer, des Etats de l'Atlantique à nos nouvelles possessions sur les côtes du Pacifique, à travers l'isthme de Tehuantepec. Un grand nombre de citoyens crurent qu'un privilège que le gouvernement Mexicain avait accordé à Don José de Garray offrait le plus de facilités pour l'établissement de la voie. Une assemblée publique fut convoquée à la Nlle-Orléans dans le but d'aviser aux moyens de mettre le projet à exécution. Le meeting nomma un "Comité Permanent" composé de vingt-un de ses citoyens qui devaient s'occuper des travaux, &c. Ce comité recueillit des souscriptions afin de couvrir les frais encourus à l'effet de s'assurer des avantages qu'offrait la ligne projetée. Un "sous comité", appelé le "Comité de Direction" fut désigné par le "Comité Permanent" et s'occupa, au commencement de 1850, de faire le relevé exact de l'isthme de Tehuantepec pour la construction d'un chemin de fer qui le traverserait. Le 6 juin 1850, M. Benjamin, en sa qualité de Président du Comité de Direction, annonça au Comité Permanent que la Direction avait décidé qu'il serait très important d'envoyer immédiatement sur l'isthme des personnes chargées d'obtenir tous les renseignements nécessaires sur la côte du Pacifique; que M. Trastour s'était engagé à obtenir ces renseignements, en quatre mois, pour environ $5000. Le meeting accepta la proposition de M. Trastour et décida que la somme souscrite par les citoyens serait consacrée à l'expédition. M. Trastour partit le 13 juin 1850 pour faire le relevé de l'isthme. Son absence dura près d'un an et il dépensa beaucoup plus qu'il n'était convenu dans le marché conclu avec le Comité Permanent; celui-ci s'en plaignit, tout en reconnaissant les services éminents de M. Trastour.

Immédiatement après son retour à la Nlle Orléans M. Trastour s'occupa de ses plans, &c; le comité lui avança le loyer de son bureau et le salaire des assistants. En août 1852, M. Trastour fut prévenu que les fonds étant épuisés il fallait suspendre ses travaux.—En mars 1854, il intenta ce procès aux membres du comité permanent, et leur réclama en solide, une somme de $116,546 71 qu'ils restaient à lui devoir pour ses services.

La responsabilité (dit la Cour Suprême) ne peut peser sur les défendeurs qu'autant que M. Trastour prouve que c'est avec eux qu'il a conclu le marché ou qu'ils l'ont trompé en prétendant agir au nom d'autres personnes, sans autorité suffisante. Nous ne voyons aucune preuve d'un engagement de la part des défendeurs, de payer quoique ce soit au demandeur. S'ils avaient fait un autre usage des fonds destinés à payer les services de M. Trastour, ils en auraient été responsables.

M. Trastour reconnaît avoir reçu du comité, de mai 1850 à août 1852, $15,576 83 dont $11,615 57 servirent à faire face aux dépenses nécessaires et $3,963 26 qu'il garda pour lui. La question sur laquelle repose cette affaire est celle-ci : de quel M. Trastour attendait-il un paiement? Si le marché fut conclu loyalement—si l'employé savait dans quelle capacité agissaient ceux qui l'employaient et basait l'espoir d'une récompense sur des fonds spéciaux ou sur une compagnie projetée, il ne peut faire peser la responsabilité sur les agents. Ce que lui faisaient espérer de temps en temps MM. Fallon et Benjamin dépendaient évidemment de la réussite du projet d'une compagnie, ou au moins de l'assurance que notre gouvernement obtiendrait, pensait-on, du gouvernement Mexicain, pour un acte que le comité considérait comme un manque de bonne foi et une violation de droits acquis. Nous ne voyons pas que la responsabilité d'aucun des membres ait été établie. Le décret de la Quatrième Courde District est maintenu.—(Le décret a été lu par le juge Spofford.)

Les cours.—A la Première Cour de District, Richard Scott a été déclaré coupable de meurtre de sa femme. Le juri a écarté la peine de mort.

—A la Sixième Cour, M. Holstead, ex-avocat assistant de la ville, réclame à celle-ci, par l'entremise de son avocat M. C. Roselius, $28,000, montant de commission sur des jugemens qu'il a le droit de toucher, mais que le Conseil a chargé son successeur de percevoir.

Cours des Recorders.—Patrick Burns et Thomas Mullen ont été conduits devant le recorder Fabre et écroués, à la demande de M. Mitchell, député coroner qui les accuse d'avoir causé la mort de Mme Burns.

Secondio Banane a été envoyé devant la première Cour de district sous prévention d'avoir donné une fausse pièce à un esclave, au marché aux légumes. Un officier de police l'a pris sur le fait.

John Fraleg a été envoyé devant le même tribunal, à la demande de Louis Moderic pour abus de confiance.

Cath Rose et John McLaughlin ont été condamnés, par le recorder Stith, à dix piastres d'amende pour bris de paix.

Amanda Wilson et P. Plunkett ont payé, la première dix piastres et le second cinq piastres pour s'être enivrés.

Denis Donovan a été arrêté pour avoir poignardé et grièvement blessé John Collins, à l'encoignure Girod et Magasins.

J. Ashpard est accusé, devant le recorder Solomon, de port d'armes et de tentative d'assaut à main armée.

M. Chambers, capitaine du bateau de remorque *St Charles*, a fait écrouer Robert Jones qu'il accuse d'avoir porté un coup de poignard à un homme, sur le navire *Guttenburg*. La blessure est grave.

Enquête.—Une enquête a été tenue hier, sur le cadavre de William Heeber (du navire ballenin Kronenburg) trouvé flottant dans le fleuve, en face du poteau No. 51, Quatrième District. Verdict : noyé par accident. Steuber était allemand et avait 40 ans.

Accident.—Daniel Couzley est tombé hier dans la cale du bateau à vapeur *T. C. Twichell* et s'est cassé une jambe. Il est à l'Hôpital de Charité.

Arrestation.—M. Wm H. James, ancien chef de la police, est accusé par M. Georg, de lui avoir enlevé de l'argent de la poche. Le prévenu maintient, en vertu d'un ordre de M. Bell, shérif, dont il est le député, le magasin de commission de MM. Gosse & Co. rue Jackson. La saisie de l'établissement a été pratiquée en présence d'un autre officier. Le plaignant était employé du magasin.

ESQUIFAGE A BAGASSE.—Nous appelons l'attention de tous ceux qui s'occupent de la fabrication des sucres sur l'annonce de M. Gilman touchant les résultats importants obtenus de son système d'esquifage à bagasse. Un de ses appareils monté à l'habitation de M.E. E. Gragg, à Patterson, est en ce moment en pleine opération. On y brûle de la bagasse à feu ouvert, et une corde et demie de bois suffit à faire notre sucre. Ce qui a été, en le voit, un cultivant succès. Comme la roulaison touche à sa fin, M. Gilman invite les personnes qui voudraient juger par elles-mêmes des résultats que donne son appareil, à se rendre par le chemin de fer des Opelousas à Pattersonville. Un train quitte Algiers tous les jours et arrive à 4 heures dans cette dernière localité.

L'ANGLETERRE ET L'ILE DE KARRAK.

On écrit dans la *Presse* :

Il fait bon pêcher en eau trouble. Ce n'est pas aux Anglais que nous l'apprendrons. Leur querelle avec le schah se terminera probablement par un bon coup de filet jeté dans le golfe Persique.

Lors du dernier différend avec le gouvernement de Téhéran, ils mirent sans façon la main sur le port très important de Karachi, [illegible] une par un double traité d'alliance avec les émirs du Sindh. Il leur fallait cette étape entre l'Inde et le golfe Persique. Quelques mois auparavant, sous un prétexte assez spécieux, ils s'étaient emparés d'Aden, afin de tenir entre leurs mains les clés de golfe Arabique.

Aujourd'hui, nous voyons percer dans les journaux de la Grande-Bretagne des insinuations qu'il peut être utile de signaler. "L'île de Karrak, dit le *Morning Post* du 10 novembre, qu'une division de troupes envoyée de l'Inde aurait précédemment occupée pendant trois ans, et que, par cette raison, l'on a toujours considérée depuis presque comme une colonie anglaise, a été, à juste titre, désignée pour être le rendez-vous de l'expédition." Ailleurs, on avoue que le gouvernement anglais a l'intention de fonder un établissement permanent, non seulement dans cette île, mais encore à Boschir ou Bender-Bouschir, le port le plus florissant de l'empire persan. On nous déclare, enfin, que, tout bien considéré, l'Angleterre est parfaitement en droit de s'emparer de Karrak, puisque les Russes ont bien pris possession autrefois de la petite île d'Achouradeh, dans la baie d'Asterabad (mer Caspienne).

Voilà, sans contredit, d'étranges raisonnemens. Ce n'est point le droit public, ce n'est point la logique, ce n'est point la justice qui justifient de pareilles prétentions; mais l'Angleterre croit avoir un intérêt puissant à s'emparer de Karrak.

Cette petite île, en effet, commande l'embouchure de l'Euphrate, et les vaisseaux qui se dirigent vers Bassora s'y arrêtent pour prendre leurs pilotes. On s'y approvisionne d'eau excellente, et l'exemple des Hollandais prouve qu'un commerce très actif peut y être facilement développé. Or, des avantages deviennent aujourd'hui plus précieux que jamais pour l'Angleterre, qui, voulant à tout prix communiquer avec l'Inde par une route où elle règne sans contrôle, se prépare à poser des rails de la Méditerranée à l'Euphrate et à couvrir ce fleuve de bateaux à vapeur.

Renforcer son influence sur le moyen et sur le bas Euphrate, régner en souveraine sur le golfe Persique, en transformant Karrack et Abouchir en forteresses redoutables, tel est le projet clairement exprimé de la Grande-Bretagne. La Perse n'a pas de vaisseaux; on pourra donc, comme le disent hautement les journaux anglais, s'emparer sans coup férir de cette île, défendue par une simple garnison de 200 sirbaz ou fantassins réguliers.

On n'oublie qu'une chose, et nous nous permettrons de la rappeler. Karrack appartient à la France, en vertu d'un traité conclu, en 1769, entre M. Pyrault, notre consul à Bassora, et Kerim-Khan, le plus sage peut-être des souverains qu'ait eus la Perse dans les temps modernes. Ce traité, sans doute, est fort peu connu; mais il n'en est pas moins important, puisqu'aucune convention ultérieure n'est venue l'abolir ou le modifier.

ROSSINI.—On écrit de Paris, sous la date du 23 novembre :

Rossini est définitivement fixé à Paris. Il y passera l'hiver et le printemps. Il ne cesse de recevoir ses vieux amis dans l'appartement de la rue Basse du Rempart où il s'est cantonné. Il est sourd à toutes les provocations, insensible à toutes les louanges et persiste à ne vouloir pas écrire une note. C'est à ce point qu'il n'est jamais question de musique dans les réunions de son foyer. Voici un de ces derniers mots : Il était entré, il y a quelques jours, à l'Opéra, au moment où l'on y représentait un grand ouvrage dû à un de nos plus illustres compositeurs. M. de St.... ayant eu le malheur de lui dire : Eh bien, maître, comment trouvez-vous cette musique?—Je n'ai rien entendu, répondit aussitôt Rossini, bien que les cymbales, les tambours et les ophicléides retentissent à l'unisson de Mme Laborde et de MM. Roger et Obin.

LE JOCKEY CLUB.—Le plus célèbre des clubs de France est sans contredit le Jockey Club de Paris. Ce club, comptant dans son sein toute la jeunesse dorée de l'époque, a eu pour berceau une bien modeste demeure. C'était la mansarde d'une vieille maison du jardin de Tivoli, en 1834. Les princes d'Orléans, le prince de la Moskowa, MM. Ernest Leroy, A. Fould, Charles Laffitte, etc., en furent les fondateurs. Le club alla s'installer ensuite rue Saint Lazare, près de la rue du Mont-Blanc, puis ensuite boulevard des Italiens, à l'angle de la rue Helder, puis enfin, il y a dix ou douze ans, où nous le voyons aujourd'hui, dans un magnifique appartement de l'hôtel qui fait l'angle de la rue Drouot et du boulevard Montmartre, où il paie régulièrement 48,000 fr de loyer.

UN AVOCAT COMME IL Y EN A PEU.

Dans son Courrier du Palais, publié par l'*Estafette*, M. Fréd. Thomas rapporte l'honorable trait suivant :

Un plaideur se présente un jour à Me. Paillet et réclame le secours de son éloquence.

—Laissez-moi votre dossier et revenez dans huit jours, vous aurez ma réponse.

Le dossier fut remis en effet, et les huit jours s'écoulèrent.

L'heure du rendez-vous sonna; le plaideur accourut au cabinet de l'avocat.

—Monsieur, je viens chercher la réponse que vous avez daigné me promettre pour aujourd'hui.

—Ah! oui, ma réponse; la voilà.

Et Me. Paillet prit le dossier qui était sur son bureau et le plaça entre les mains du visiteur.

—Comment! dit celui-ci sur un ton de regret et de contrariété, vous me rendez mon dossier! vous refusez donc de plaider pour moi?

—Sans doute; votre procès est détestable.

—Mais, monsieur, j'ai un grand intérêt à ce que, telle qu'elle est, ma cause soit plaidée, et bien plaidée. La solution m'importe beaucoup moins, et je vous promets de ne pas vous en rendre responsable.

—Très bien; mais que voulez-vous que je dise dans un mauvais procès?

—Ce qu'il faut dire, monsieur : ce serait vous faire injure de prétendre seulement vous l'inspirer; vous le trouverez bien mieux que moi. J'entends d'ailleurs que vos soins soient dignement reconnus. Et, dès aujourd'hui, vous me permettrez de vous donner un à-compte sur vos honoraires.

Et, tout en disant cela, le solliciteur avait tiré de sa poche dix billets de mille francs, et, après les avoir glissés dans le dossier, il avait rétabli le tout entre les mains de l'avocat.

Celui-ci sourit doucement et haussa les épaules, mais sans se gendarmer. Le client eut un moment l'illusion que l'illustre orateur subissait une douce violence.

Son erreur fut de courte durée. Me. Paillet retourna le dossier entre ses mains, puis, de ce ton si fin qui était la bienveillance de son ironie :

—Vous croyez, monsieur, dit-il, que votre procès est meilleur maintenant? Détrompez-vous! il n'a pas changé. Reprenez tout cela.... Je ne vous dirai même pas : Bonne chance! car ce serait faire des vœux pour le triomphe de l'injustice.

Et, là-dessus, il congédia le plaideur, qui se retira confondu de surprise et d'admiration.

ARITHMOMETRE.

M. Thomas, de Colmar, vient d'apporter les derniers perfectionnemens à la machine à calculer, dite *arithmomètre*, à laquelle il travaille depuis trente années. Dès le XVIIe siècle, Pascal, Leibnitz, et plus tard Diderot, cherchaient à construire une machine qui pût suppléer au travail de l'intelligence humaine dans la combinaison des chiffres nécessaires au calcul, mais ils échouèrent dans leurs essais.

L'arithmomètre de M. Thomas permet de faire sans tâtonnemens et sans erreurs possibles, non pas seulement l'addition, la soustraction, la multiplication et la division, mais encore des opérations bien autrement complexes : l'extraction de la racine carrée, l'élévation aux puissances, la résolution des triangles, etc.; une multiplication de 8 chiffres par 8 chiffres s'exécute en 18 secondes; une division de 16 chiffres par 8 chiffres, en 24 secondes; en une minute un quart on fait, avec la preuve, la racine carrée d'un nombre de 16 chiffres.

L'arithmomètre se prête à toutes combinaisons et réalise des tours de force destinés à montrer sa puissance; ainsi il peut fournir en quelques secondes des produits qui vont jusqu'à :

999,999,999,999,999,999,999,999,999,999,

nombre extraordinaire, comparable à la multitude infinie d'étoiles qui peuplent le ciel et des grains de poussière qui voltigent dans l'atmosphère?

La manœuvre de cet instrument est cependant des plus simples : élever ou abaisser un écrou, faire exécuter à une manivelle quelques tours, déplacer une plaque par un léger glissement qu'on opère à l'aide d'un bouton, soit de gauche à droite, soit de droite à gauche, voilà tout le secret.

Au lieu de reproduire simplement les opérations de l'intelligence de l'homme, l'arithmomètre épargne à cette intelligence le soin de faire ces opérations; au lieu de répéter des réponses qui lui ont été dictées, il dicte, au contraire, instantanément à l'homme qui l'interroge les réponses qu'il doit se faire. Ce n'est plus de la matière qui produit des effets matériels, c'est de la matière qui pense, qui réfléchit, combine, calcule, fait toutes les opérations les plus difficiles et les plus compliquées de l'arithmétique avec une infaillibilité, une rapidité et une science qui défient tous les calculateurs du monde.

L'arithmomètre est, d'ailleurs, un instrument simple, solide, peu volumineux et très portatif; déjà on le trouve dans les grandes administrations financières, où son emploi permet de réaliser d'importantes économies, [illegible].

FEUILLETON.

LA VIEILLE FILLE.

XII.

Gontier, en entrant au château, apprit avec joie que M. de Vignerolles était sur pied. Il fut introduit dans le même cabinet que nous connaissons.

—Bon! dites-vous voir, mon cher capitaine, dit gaiement le vieux gentilhomme.... Ah çà! l'on ne dort donc pas à Vignerolles?

—Dormir, n'est-ce pas perdre son temps? Mes comptes sont trop rares, trop courts, trop agréables, pour que je les donne à la paresse.

—Vous êtes bien aimable; votre ami le baron est moins avare de son temps, à ce qu'il paraît.

—Il n'a sans doute pas les mêmes raisons que moi.

—Oh! ces bons Allemands ont coutume de prendre de tout à leur aise.... Eh bien! capitaine, vous m'avez fait demander; auriez-vous à m'entretenir de......

—De choses graves, oui, monsieur.

—Peste! la gravité ne va ni à votre âge ni à votre beau grade. Quand j'étais cornette dans Berry-Royal, mes affaires les plus graves consistaient en un coup d'épée à donner ou un baiser à recevoir; mais autres temps autres mœurs!.... Voyons donc, mon jeune ami, parlez, je vous écoute.

—Monsieur, vous me permettrez de ne faire aucun détour.

—Comment donc! mais je vous en prie, je serais fort empêché de vous suivre dans vos détours avec mes vieilles jambes; allez au but.....

—Merci! Lorsque M. le baron Furster me demanda de l'accompagner jusqu'ici, j'étais l'homme de France et de Navarre, comme on disait autrefois, le plus antipathique au mariage, et....

—Et aujourd'hui, interrompit en riant le bon vieillard, vous êtes si bel et bien transformé, métamorphosé, retourné, que vous vous êtes levé avec l'aurore aux doigts de rose, pour supplier M. de Vignerolles de vous accorder la main de sa fille, laquelle vous aimez éperdument.... hein? y suis-je?

—En vérité, Monsieur, répondit Gontier déconcerté par cette brusquerie, votre pénétration et votre vivacité me confondent, m'épouvantent car j'en augure fort mal pour le vœu le plus ardent de mon cœur.

M. de Vignerolles saisit le cordon d'une sonnette et l'agita.

—Que faites-vous? demanda avec inquiétude le capitaine.

—Vous l'entendez, pardonnez! je sonne. Mon cher enfant, c'est votre faute, et je vais si vite en besogne. Vous m'annoncez que vous allez me parler sans détours, et, dès votre première phrase, je vois que vous vous lancez dans les sentiers les plus tortueux de l'éloquence.

Ici, M. de Vignerolles s'interrompit pour commander à un domestique d'aller, sans retard, chercher Louise, puis il reprit :

—Vous me demandez donc la main de ma fille; je peux vous donner sa main en vertu des pouvoirs respectables, mais limités, de l'autorité paternelle; mais je ne peux pas vous donner son cœur. Or, comme on ne peut pas posséder l'un sans l'autre, nous allons savoir ce qu'en pense ma chère Louisette. Avant qu'elle arrive, permettez-moi quelques questions et quelques observations pour acquit de ma conscience. Etes-vous d'humeur facile ou douce?

—On se connaît mal, par excès d'indulgence pour soi même.

—Pas de modestie, mon jeune ami; êtes-vous tolérant, bienveillant, conciliant?

—J'ai toujours passé pour tel parmi mes camarades.

—Les camarades, très bien, mais c'est un drôle de camarade qu'une femme, et qui n'a pas de semblables. Avez-vous eu des maîtresses?

—Par ci par là, comme un sous-lieutenant.

—Et vous trouvaient-elles aisé à leurs caprices?

—Vous faites outrage à Mlle de Vignerolles par ces comparaisons.

—Je ne compare pas, Dieu m'en garde! je cherche à m'éclairer; car, enfin, à l'estime près, on se conduit de même avec toutes les femmes dont on est amoureux.

—A l'estime près, vous l'avez dit, et comme on ne peut pas estimer les conquêtes faciles, il est impossible d'affirmer qu'on sera pour la femme légitime ce qu'on a été pour une courtisane.

—Vous allez trop loin, mais votre réponse me suffit; elle prouve que vous êtes un homme solide sur les grands principes. Autre question : Etes-vous jaloux?

—Non.

—Diable! vous êtes donc tiède en amour?

—J'aimerai ma femme avec une aveugle confiance parce qu'elle sera pour moi comme l'épouse de César.... Je ne serai jamais jaloux, c'est-à-dire ombrageux, car cette sorte de jalousie devient faiblesse, et, le plus souvent, dégénère en offense pour la femme qui l'inspire. Mlle de Vignerolles est de nature et d'éducation élégante.... Si Dieu l'a faite ainsi, c'est qu'il a voulu qu'elle goûtât les plus purs triomphes que la société lui destine, qu'elle ne parût des hommages honnêtes dont le monde sera prodigue envers elle. Je saurai me parer, moi aussi, de ses succès, et je saurai toujours joindre mes applaudissemens à ceux dont elle aura le droit de s'enorgueillir. Un mari ne doit être ni tyran ni égoïste; il ne doit jamais rompre un anneau de la chaîne de fleurs de sa compagne pour le remplacer par un anneau de fer. Vous le voyez, Monsieur, je serai tolérant, bienveillant, conciliant, d'humeur douce et facile, parce que je serai confiant et sincèrement épris pour la vie....

—Touchez-là! vous êtes le gendre de mon choix; il nous reste à connaître le sentiment de ma fille. Vous êtes le gendre de son choix, parce que Louise est, je crois, la femme qu'il vous fallait. Elle est elle, ardente et par conséquent galante. J'ai fait tous ses caprices, j'ai passé toutes ses volontés, je lui ai abandonné les rênes de ma maison, et je m'en suis, grâce à Dieu! bien trouvé, car elle s'est conservée pure et chaste dans le luxe dont elle s'est environnée, comme ces liqueurs précieuses dans les flacons d'or qui les renferment.... J'entends son pas.... bonne chance, capitaine! n'allez pas trembler pour la première fois de votre vie.

Louise entra dans le cabinet en jetant un doux regard et un sourire à Gontier, dont le cœur battait à outrance.

—Ma chère mignonne, dit M. de Vignerolles en se frottant paisiblement le menton, M. le baron Michel Furster de Manheim est venu passer quelques jours avec nous pour faire notre connaissance et vous demander en mariage. M. Paul Gontier, capitaine de cavalerie à l'armée d'Italie, l'a accompagné le baron son ami, par simple fantaisie de promenade, et avec le projet bien arrêté de ne jamais entrer en ménage.

Or, il arrive que M. Furster ne m'a pas encore fait sa demande officielle, et M. Gontier, usant des privilèges de son métier, m'a déclaré à brûle-pourpoint qu'il t'aimait, et le laisserait mourir de désespoir si tu ne consentais pas à l'épouser. Choisis donc entre M. Furster, qui n'est pas pressé, et M. Gontier, qui l'est un peu trop : accepte l'un ou l'autre, ou refuse les tous les deux; je te laisse parfaitement libre.

Louise avait écouté, avec une émotion visible, cette burlesque proposition; elle hésita un peu, et se jetant tout à coup dans les bras de son père, elle lui dit :

—Vous connaissez bien ma réponse....

—Du diable si c'est vrai, par exemple!

—Si vous ne la connaissez pas, M. Gontier la devinez.... interrogez-le!

—Et vous dites? demanda M. de Vignerolles à Gontier, en lui faisant un signe d'intelligence.

—Que je suis le plus heureux des hommes.

—Voilà donc une affaire arrangée.... Allons, mes enfants, jouissez de votre bonheur qui fait le mien. C'est égal, j'ai encore une grosse besogne sur les bras.... Comment me défaire honnêtement du baron? N'était mon respect pour vos affections, mon cher capitaine, je vous dirais ma façon de penser sur ce gentilhomme palatin. Ah bah! vive la France, voyez-vous! royaliste ou républicain, elle sera toujours la pépinière des gens aimables et des maris accomplis! N'est-ce pas, Louisette? Allez au jardin, mes enfans, allez cueillir des lilas; je vous donne carte blanche pour la matinée, pendant que je vais, moi, digérer mon épître à la baronne Furster.... Amusez-vous à fixer le jour de vos fiançailles...... Quant à toi, Louise, je te charge d'arrêter, mais d'arrêter toi-même, entends-tu? le chiffre de ta dot, et ne va pas léniser au moins, je me fâcherais.... A bientôt, mes enfans; à bientôt......

Louise et Gontier sortirent du cabinet après s'être jetés au cou de M. de Vignerolles; ils sortirent en se tenant par la main, heureux et frétillans comme deux oiseaux qu'un premier rayon de soleil vient réchauffer sur la branche où ils ont essuyé l'orage.

—Allez m'attendre près du buisson où nous nous sommes rencontrés ce matin, dit Louise.

—A l'endroit où vous m'avez donné ce bouton de marguerite? répondit le capitaine enivré.

—Oui, là où vous m'avez juré de m'aimer.

—Toujours!

—Toujours...... ce n'est pas assez, Monsieur, car n'est-ce un autre amateur, répondit la folle jeune fille, en s'échappant.

Gontier descendit dans la grande allée du parc, et il vit venir à lui Furster, qui courait à toutes jambes.

—D'où venez-vous? lui demanda-t-il.

—Du château de Varia.

—Où va-t-il?

—Je n'en sais pas.

—Cher ami, je veux cependant te dire,....

—Plus tard, plus tard......

—Je dis que je suis le plus fortuné mortel qui......

—Après moi, cependant, mais me laisseras-tu passer!.... laisse-moi donc,....

Et le baron reprit sa course.

—Faites parler à M. de Vignerolles? demanda-t-il à un domestique.

—Monsieur est dans son cabinet, je vais annoncer.

—Je suis heureux de vous rencontrer, dit Furster à M. de Vignerolles avec une émotion dont le vieux gentilhomme prit ombrage, car il prévoyait un fâcheux entretien et se trouvait sur des épines.

—Heureux de vous rencontrer, Monsieur le baron! mais il me semble que ce bonheur n'est, pour vous, ni rare, ni difficile.

—Permettez-moi si je vous parle sans détours.

—Ne vous gênez pas, je vous en prie.

—Bon, pensa Vignerolles.... il paraît que cette formule est de rigueur en temps de république.

—Lorsque j'ai eu l'honneur de vous rendre visite, j'espérais, Monsieur Furster, j'avais en tête la pensée de ma lettre.....

—Je m'en souviens, Monsieur le baron!

—Parfaitement, je l'ai plus que jamais. Je vous dirais donc que, dévoué à la volonté de ma mère, je me suis rendu de Manheim à Vignerolles....

—Pour me demander la main de ma fille, interrompit avec précipitation le bon vieillard, et aussi le bien tout dérangé, vous accourez, en hâte, la réclamer de ma bienveillance?— Que diable! mon cher Monsieur, ce sont là de ces choses que vous désirez ou je ne m'y connais pas. Vous voulez épouser ma fille, c'est très bien, je le comprends, mais y consent-elle? voilà ce qu'il faut savoir....

—J'espérais votre franchise qui vous fait présager.....

—Eh! ventredieu loup, jeune homme, pourquoi.....

(*A continuer.*) A. DE GONDRECOURT.

Avertissement—[illegible] des Amers de M. [illegible] — Le public sait que les Amers de Hostetter ont, depuis quelques années, la réputation d'être le meilleur des toniques. [illegible] A vendre par J. WRIGHT & Co. 16 déc—1m [illegible] 21 et 151, rue de Chartres

LE GRAND REMEDE RUSSE POUR LE BIEN PUBLIC.

Chaque maison devrait avoir une boîte sous la main pour le cas où il surviendrait un accident à ses enfants.

REDDING'S RUSSIA SALVE OF READING.

C'est un remède qui a été inventé à Boston, qui est connu depuis trente ans, et que les médecins recommandent. Il guérit sûrement et promptement les brûlures, les [illegible], les clous, les cors, les vieilles cicatrices de toutes sortes, les boutons de fièvre, les ulcères, la gale, la teigne, l'urticaire, les [illegible] [illegible] A vendre à la Nouvelle-Orléans, par J. WRIGHT & Co. Nos 21 et 151, rue de Chartres

BAUME TROPICAL DE HIPPOLYTE BRIEUGNE.

CE REMEDE, dont un grand nombre de guérisons opérées en Louisiane, ont établi d'une manière incontestable la grande efficacité dans le traitement des rhumatismes aigus, chroniques, articulaires ou goutteux, se recommande particulièrement par la facilité avec laquelle il se prend [illegible]. Dépôt chez L. DELOCHE, pharmacien. [illegible] realbourbon, encoig. du Maine.

Au Public.

C. DUHAMEL, opticien fabricant, 50, rue de Chartres, établi dans cette ville depuis plus de 16 ans, bien connu dans l'Etat de la Louisiane et aux environs pour la qualité de ses verres de lunettes et de tous les autres instrumens d'optique, de physique, &c. dont il tient un grand assortiment, [illegible]

M. Duhamel offre aux personnes qui ont besoin de lunettes, les verres les plus parfaits qui se puissent fabriquer en cristal de roche, [illegible] [illegible]

Les verres de lunettes, fins ordinaires [illegible] ...$1 00 la paire

[illegible]

Institut St-Louis.

L'EXAMEN annuel des élèves aura lieu vendredi, 19 courant, entre 11 heures et 4 heures. [illegible] 17 déc—3

Grande Tombola de $10,000.

MESSIEURS les actionnaires (porteurs de coupons) de la Société d'Instruction à la Tombola [illegible]. 18 déc—2

AVIS.

DES bals au bénéfice de la Société française d'Instruction mutuelle de Jefferson, auront lieu cette année dans la salle de M. X. Bernard (au coin de la rue Neuvième et la Levée) [illegible]

Le premier bal aura lieu le 1er janvier, et les suivants le 15 et le 29 du même mois, le 12, 19 et 24 février [illegible]

N. B.—Le prix d'entrée [illegible]. 16 déc—4

ENTREPRISE DE TRAVAUX DE PEINTURE en décors et en bâtiments. [illegible] M. JULES LEGRAND, de New-York, a l'honneur d'annoncer [illegible]. 16 déc—1m

AVIS—BATEAUX DE GROSE. [illegible] VE. CHEBONNIERE.

Manteaux, Mantilles, Passementerie. Bon Marché. 185, RUE DU CAMP. HORACE HARBY [illegible]. HORACE HARBY, 185, Camp.

L'HOMME. [illegible] J. VALOIS, Librairie nouvelle. [illegible]

A VENDRE. Un de ces magasins de graineterie [illegible] AVET FRERES, enc. Vieille Levée et Bienville.

A LOUER. Le premier étage [illegible]. S'adresser à GIRARDEAU & FAGOT, encoig. Conti et Nlle-Levée.

HOROSCOPE PAR LA CHIROMANCIE. [illegible]

VINS de Bordeaux [illegible]

CHAMPAGNE—[illegible] A vendre [illegible] J. TUYES [illegible] SCHREIBER THOMAS, 9 Gravier.

A VENDRE—[illegible] SCHREIBER THOMAS, 9 Gravier.

EN débarquement du navire [illegible] LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.

BLÉ noir—[illegible] E J HART & Co., 77 et 79 rue Tchoupitoulas.

CAFÉ de Java—[illegible] E J HART & Co.

P[illegible]—E J HART & Co., 77 et 79 rue Tchoupitoulas.

BOUGIES—[illegible] E J HART & Co.

P[illegible]—E J HART & Co.

VINS en caisses—[illegible] W F VREDENBURGH & Co.

CHANDELLES de [illegible] W F VREDENBURGH & Co.

SAVON Oléine—[illegible] W F VREDENBURGH & Co.

VINAIGRE pour fourneaux [illegible] W F VREDENBURGH & Co.

INDIGO—[illegible] W F VREDENBURGH & Co.

GENIEVRE de Hollande—[illegible] W F VREDENBURGH & Co.

BLÉ ARNAUT [illegible] W F VREDENBURGH & Co.

HUILE de lin—[illegible] W F VREDENBURGH & Co.

HUILE épurée d'hiver—[illegible] W F VREDENBURGH & Co.

SODA—[illegible] W F VREDENBURGH & Co.

BLANC—[illegible] W F VREDENBURGH & Co.

VINS en barriques—[illegible] W F VREDENBURGH & CO.

BEURRE ET FROMAGE—[illegible] GALLARO & PASCAL.

POIS ET GROS—[illegible] GALLARO & PASCAL.

POMMES DE TERRE—[illegible] GALLARO & PASCAL.

MORUE ET MAQUEREAUX—[illegible] GALLARO & PASCAL.

FARINE—[illegible] GALLARO & PASCAL.

PRIX [illegible]

Perdu. [illegible]

AVIS. [illegible] C. T. FLAGOT. [illegible]

G[illegible] VENDRE, VOUS, &c.—[illegible] ALFRED KEARNY, 72, rue des Magasins

ATTENTION.

Ventes à l'encan par Benoit & Mary.

Déc. 19.—Vapeur Yazoo-Belle et 9 beaux esclaves.

Déc. 20.—Terrain vague rue Jackson, entre Plaquemines et Chippewa, 4me district, pour le compte de la succession de Alex F. Dobb.—Terrain vague à l'encoignure Dauphine, pour le compte de la succession de Timothy M. Corcoran.—Grande propriété [illegible] rue Conde, 2me district [illegible].—Magnifique résidence No 276 rue Royale, entre Hospital & Quartier.—Jolie résidence rue des Remparts, [illegible] actions de la Banque des Citoyens—esclaves de valeur.

Déc. 22—Bâtisses et matériaux de deux magasins.

Déc. 27.—Lot de terre à Carrollton pour le compte de la succession Jacob Fritz.—Propriété améliorée rue Philippa, [illegible].—Jolie résidence de famille, en briques, à l'angle des rues des Magasins et La Course.—Résidence confortable rue Washington [illegible].—Deux terrains améliorés, rue Baronne entre la rue Julia et le Cours des Tritons.—Trois terrains améliorés rue Hevia entre Baronne et Philippa.

Janv. 3.—Terres en la paroisse St-Charles, pour le compte de la succession de J M R Pharps.—Lot de terre en la ville de Shrewsbury, en la paroisse de Jefferson, [illegible]. Le tout pour le compte de la succession de Wm Hanneman, &c. [illegible]

Janv 7.—Banc à l'église du Christ.

Janv. 10.—Résidence en briques rue Apollo, pour le compte de la succession Alice Vogel.—Propriété améliorée et vague rue Esplanade, faubourg Tremé, [illegible]

Janv 15.—Plantation sucrière à St. Bernard, avec actions de la Banque des Citoyens et 34 esclaves créoles de valeur.

Voir aux annonces.

Le beau PIANO PLEYEL, de l'exposition universelle de 1855, à Paris, sera définitivement tiré à la Loterie prochaine. Il reste encore quelques billets à placer. [illegible] J. GAUDIN, rue Royale, 104. 17 déc—4f

Le capitaine, et les consignataires du steamship français FRANÇOIS ARAGO, capitaine Gilbert Pierre, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage dudit steamship. [illegible] Ed. DUPASSEUR & Co.

A partir de ce jour, et d'un consentement mutuel, Monsieur J. D. Bélanger [illegible]. Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1856. Ed. DUPASSEUR & Co.

AVIS.

AVIS est par les présentes donné à tous ceux que cela pourrait concerner, que le Juri de police de cette partie de la paroisse d'Orléans [illegible], VENDREDI PROCHAIN, 19 décembre 1856, à l'élection d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un avocat, d'un collecteur de taxes, d'un syndic, d'un capitaine de police et d'hommes de police. [illegible] CHARLES E FORTIER, Président du Juri de police.

Aux Planteurs Sucriers.

L'ESQUIFAGE A BAGASSE (patente de Gilman) [illegible] E. E. GRAGG, à Patterson [illegible] UNE CORDE ET DEMIE pour HUIT BOUCAUTS DE SUCRE. [illegible] B. CARTER COMPANY, No 28 rue Gravier. S. H. GILMAN, No 21 rue Natchez.

Lion & Pinsard,
56 et 58 rue Royale, encoignure Bienville,
VIENNENT de recevoir par le steamship Arago, du Havre : [illegible] LION & PINSARD, 56 et 58, rue Royale, enc. Bienville.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Sud de Commerce et Mutuelle. [illegible] JULES BOLLINGER, Secrétaire.

Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans. Nlle-Orléans, 16 décembre 1856. [illegible] J. TUYES, Président.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Citoyen. [illegible] G. GAILLARD, Président.

Banque des Citoyens de la Louisiane. [illegible] E. BOUSSEAU, caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane. [illegible] RICHARD RELF, caissier.

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane, 1er District. [illegible] R. J. PALFREY, caissier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton. Nlle-Orléans, 15 décembre 1856. L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu [illegible] LUNDI 12 janvier 1857, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. ALBERT G. BLANCHARD, Secrétaire. 18 déc—jusq 12 jv

Orfèvrerie française.

REÇU par le steamer français Arago du Havre, un magnifique choix d'orfèvrerie de table (modèles riches) argent franc, [illegible] A. TROUSSE, 71 rue Royale; au lieu de [illegible]

ON demande une gouvernante d'enfants. On [illegible] S'adresser au No 110, rue Apollon, entre Thalie et Melpomène, de 8 à 10 heures du matin, et de 4 à 6 heures du soir. 16 déc—3f

Magasin de marchandises sèches à bon marché.

THEODORE DANNEGER, Encoignure Robertson et Orléans, ET No 97, rue du Cirque. [illegible]

A. BARRAUD & Co., 150, rue du Canal, (Maison Touro) VIENNENT de recevoir une immense variété de [illegible]. A. BARRAUD & Co., 150, rue du Canal

Commerce de Café à vendre. [illegible] MACHADO.

CIGARES HAVANE—[illegible] MORENO [illegible]

TABAC Havane en feuilles—[illegible] MORENO [illegible]

Amandes! Amandes! [illegible] J. VIOSCA, Jr. [illegible]

A VENDRE [illegible] J. VIOSCA, Jr.

CIGARES de la Havane, [illegible] CABALLERO & [illegible]

A VENDRE [illegible]

Lisez ceci!

PARDESSUS SACS, SURTOUTS, de théâtre
PARDESSUS DOUBLES St-Nicolas
RAGLANS, draps pilote
PARDESSUS de tous les genres
GILETS velours riches, de toutes couleurs
GILETS VELOURS riches, noirs
GILETS DE CASIMIR noir et couleur
Gilets en tous genres
PANTALONS noirs satin
PANTALONS fantaisie casimir
PANTALONS de tous genres
Gilets de peau, caleçons en soie
Gilets de peau et caleçons merinos
Gilets et caleçons flanelle
Gilets et caleçons de tous genres
HABITS ET PARDESSUS de jeunes gens
Jaquettes et pantalons d'enfants
Gilets et linge d'enfants
Habits sacs et paletots en caoutchouc
Jambes, chaussures et bottes en caoutchouc
Couvre tout, couvertes de pianos et sacs à fusils en caoutchouc
Articles caoutchouc de tous genres
Pour des PARDESSUS de toutes façons
do HABITS de toutes formes
do REDINGOTTES de tous genres
do PANTALONS de tous les modèles
do GILETS de toutes les modes
do du LINGE DE CORPS de tout genre
do des HABITS D'ENFANTS de tout âge
do de Articles de toutes descriptions

ET ENFIN
Pour des Habillements faits, DE TOUS CHOIX,
Adressez-vous au magasin à prix fixe de ALFRED MUNROE & Co. 36, rue des Magasins, encoignure Gravier. 17 déc

L. MOREAU & Co
IMPORTATEURS DE
Vins, Liqueurs étrangères et du pays,
No 11, rue Tchoupitoulas.
Offrent de vendre les liqueurs suivantes de choix : [illegible]

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, JOAILLERIE, Rue Royale, encoignure St-Pierre.

F. N. RIVERA,
Placé sous le patronage
DES DAMES DE LA LOUISIANE.
[illegible]

NOUVEAUTES ELEGANTES!
Riches soieries, Dentelles, Broderies et Modes.
D. P. Sanches & Co. Nos 12 et 14 rue de Chartres, recevront aujourd'hui :
350 PIECES SOIERIES POUR ROBES, [illegible]

A vendre,
Pour cause de liquidation de société,
UNE TERRE
Située en la paroisse JEFFERSON, [illegible]

Cie d'Assurance Métropolitaine [illegible]

Une occasion très avantageuse
Pour une personne industrieuse ayant un peu de Capital.
MONSIEUR CHS RAYMOND désirant réduire ses affaires, [illegible]

LAURENT UTER,
ENTREPOSITAIRE DE GLACES
FRANÇAISES,
67....RUE DE CHARTRES
ENTRE BIENVILLE ET CONTI....67
A L'HONNEUR de prévenir sa nombreuse clientèle, que l'on trouvera toujours chez lui le plus bel et le plus complet assortiment de GLACES FRANÇAISES. [illegible]

Fabrique de l'Eglise St-Louis.
Bureau du Secrétaire.
AVIS est par le présent donné que lundi 22 décembre courant, [illegible] APT. DUBUC, Secrétaire.

AVIS.
MESSIEURS GRAND du PARIS et de LONDRES, ont l'honneur de prévenir MM. les marchands et amateurs qui possèdent des PIANOS de leur fabrique, [illegible] J. B. GUIRAUD, [illegible]

FEUX D'ARTIFICE.
UN grand assortiment, en débarquement du steamer Black Warrior, [illegible] R. M. BARLOW & Co. No 28 rue du Canal

Grand rabais! Grand rabais!
[illegible]

LAZARE & LEVASSEUR, rue de Chartres, Nos 8 et 10, [illegible]

LAZARE & LEVASSEUR, Nos 8 et 10, rue de Chartres, [illegible]

B[illegible]—[illegible] ALFRED KEARNY, 72, rue des Magasins

LOTERIES DE SWAN & Co.
Loterie de l'Académie Militaire de Port Gaines.
CLASSE 33.
Pour être tirée publiquement dans la ville de Atlanta, (Geor.) SAMEDI 20 décembre 1856, sur le Plan des nombres simples!!
20,000 billets—3,800 lots.
Plus d'un lot à chaque dix billets!
MAGNIFIQUE PLAN!

1 lot de	$40,000	1 lot de	1,000
1 do	12,000	10 do	500
1 do	5,000	100 do	100
1 do	3,000	100 do	70
1 do	1,000		

APPROXIMATIONS :

4 lots de	$150, approx. de $40,000, soit		600
4 do	125 do	12,000	500
4 do	100 do	5,000	400
4 do	75 do	3,000	300
4 do	50 do	1,000	200
40 do	45 do	100	1800
3600 do	40 do		144,000

3,800 lots s'élevant à $200,000

Billet entier, $10.—Moitié, $5.—Quart, $2 50.

Plan de la Loterie.

Les numéros 1 à 20,000, correspondant avec les numéros des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont entourés de petits tubes en forbiance et mis dans une roue.

Les premiers 216 lots, imprimés et entourés de la même manière, sont mis dans une autre roue.

Les roues sont tournées, on tire un numéro de la roue des numéros et, en même temps, un lot de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts, montrés au public et enregistrés par les commissaires qui inscrivent le lot en regard du numéro tiré. Cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots soient tirés.

APPROXIMATIONS.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les 16 premiers lots, auront droit aux 64 lots d'approximation, d'après le plan.

3600 lots de $40 seront déterminés par le dernier chiffre du numéro qui gagnera le lot de $40,000. Par exemple, si le numéro qui gagne le lot $40,000 se termine par 1, tous les billets se terminant par 1 gagneront $40. Si le numéro se termine par 2, tous les numéros se terminant par 2 gagneront $40, et ainsi de suite jusqu'à 0.

AVANTAGES AUX CLUBS.

Comme on garantit qu'un billet sur 10 gagnera $40, nous vendrons des certificats de paquets de 10 billets (nombres se suivant) aux prix suivants, c'est à dire ce qu'on risque :

Certificat d'un paquet de 10 billets entiers $80
do do de 10 demi billets 40
do do de 10 quart de billet......15

On verra que pour $80 l'acheteur a un certificat de 10 billets tandis que s'il achète des billets, il n'aura pour cette somme que 8 billets entiers. Les certificats lui donnent quatre chances de plus pour les forts lots. Les paquets de demi et quart de billets en proportion.

En demandant des billets ou certificats, Faites-nous parvenir l'argent, et les billets seront expédiés par la première malle.

La liste des numéros tirés et des lots gagnants seront envoyés aux acheteurs immédiatement après le tirage.

Les billets qui ont gagné des lots sont payés au comptant ou échangés pour d'autres billets, à l'un des deux bureaux.

Les demandes de billets peuvent être adressées à la boîte 36, S., Bureau de poste, Nlle Orléans, ou à S. SWAN & CO. Atlanta, Ga. ou à S. SWAN, Montgomery, Ala.

Marchandises avariées! Marchandises avariées.
A vendre par A. PEPIN & CO, magasin rouge, entre les deux marchés : 1000 pièces coton blanc et écru, de $1 25 @ $2. 1000 do de indiennes en couleur. [illegible]

Changement de magasin.
J'AI transporté aujourd'hui mon magasin de No 77, rue St-Charles, au No 6, rue Bourbon, près Canal, batisses Touro. J. CASSIGNOL, marchand tailleur. 21 oct—1m

CHANGEMENT D'ATELIER,
128, rue du Canal,
Robert Gschwindt,
PEINTRE EN PORTRAITS,
Des académies de Rome et de Paris. 14 nov—1m No 132, rue du Canal

Peintre en portraits.
M. HARDING a établi son nouvel atelier au No. 74, rue de Chartres, au second. Ses portraits sont d'une ressemblance parfaite. Il sollicite le patronage de ses amis et du public. 10nov—1m

A vendre.
UNE MACHINE A VAPEUR, de la force de 5 à 6 chevaux. Elle est en parfait état et peut être vue à la fonderie de l'encoignure des rues Mystérieuse et Bons Enfans. S'adresser à M. A. ROIG. 4 déc—10

Argenterie pure.
[illegible] HENDERSON & GAINES, 99 rue du Canal

Charbon! Charbon!
Nous vendons en ce moment et sommes prêts à livrer en quantités au gré des acheteurs, le célèbre charbon canel BRECKINRIDGE. [illegible] Pour les détails s'adresser à CREEVY & FARWELL, Agents, 24, rue Natchez. 5déc—30

Maisons et Terrains à vendre.
Une maison en briques à deux étages, [illegible] A. M. ROUSSARD, rue Girod, entre Tchoupitoulas et Fulton. 2 déc—14

Au nouveau magasin de glaces de G. DUPUY,
61 Royale, entre Bienville et Douane.
ON trouvera à ce magasin un magnifique choix de gravures au burin, [illegible]

ON demande une négresse, blanchisseuse repasseuse. S'adresser au No 73, rue des Magasins. 26 nov—1f

PROVISIONS.
PROVISIONS—[illegible] WHITE & DUPEIRE, 24 & 27 Vieille Levée.

EAUX-DE-VIE de La Rochelle—18 futailles, même preuve pâle, de la marque de Hivert jeune—20 futailles même do de do de V Bernard & Co, en débarquement du navire Shelter, de Bordeaux, et à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co, 27, Vieille Levée. 9 déc

PEINTURE de zinc—30 caisses de la Vieille Montagne de Paris, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27 rue de la Vieille Levée. 9 déc

ENTREPOT DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.
NOUS recevons en ce moment, des manufactures, par voie directe, un grand assortiment de tapis, tels que : [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

SARDINES—[illegible] O VALETON & CO, 25 rue Tchoupitoulas

REÇU par le navire Halamazoo, arrivé du Havre, et à vendre en magasin : [illegible] fromage Gruyère, J. N. CURIEN, 23, rue Toulouse

A VENDRE en débarquement du navire E. G. Barney, arrivé du Havre : [illegible] fromage de Gruyère, [illegible] do tête de Maure, A vendre par J. N. CURIEN, 23, rue Toulouse

PAR le navire Anna Crocker, de New-York : 150 paniers champagne Piper Heidsieck, grandes et demi bouteilles, A vendre par J. N. CURIEN, 23, rue Toulouse

VIN DE SHERRY—30 quarts et 40 barriques. X LAMBERT, 62, rue des Magasins

EN débarquement du navire Arlington, de Marseille : 100 caisses muscat Jourdan Brive, 300 do vermouth Noilly, Prat & Co, 300 paniers huile Plagniol, 300 do do en demi bouteilles, 300 caisses sardines T. Rouard, 300 do savon Castille, A vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier.

SARDINES à l'huile—50 caisses en boîtes, demi et quarts boîtes, de la marque Jh Pozzani, Nantes, en débarquement du navire Shelter, venant de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier

VIN ROUGE—1000 caisses St Julien Médoc, en débarquement du navire Shelter, venant de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier

VINS ROUGES—100 caisses de la marque Washington Morton, en débarquement du navire Shelter, venant de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier

VIN de Bergerac—40 barriques en débarquement du navire Arlington, de Marseille, et à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier

Chocolat à la crème.
EN déballage, plusieurs caisses de chocolat à la crème, en vente par boîte de une livre chez G LAVIE, 21 rue St-Charles

LEON GIBOUX,
142, RUE DU CANAL,
ANNONCE respectueusement aux Dames qu'il vient de recevoir de Paris un grand assortiment de Chaussures de fantaisie, telles que bottines, Slippers, Oriental do., Pantoufles brodées parties et or; Bottines et Souliers satin blanc et un grand assortiment de Souliers chevreau bronze et noir. Douillettes garnies Pompadour, Do Cuirs, Do Casques vernis. 15 nov—3m

Grands vins de Bordeaux.
LES soussignés, seuls importateurs des célèbres vins de CRUSE ET FILS FRERES, ont toujours en main un assortiment des marques bien connues, comme : Château Lafitte 1847—Grand vin,—Château Margaux, Léoville, Larose, Latour, Iquem, Couteti, Pauillac et St Julien, en caisses; et des vins fins en barriques.

AUSSI—Un approvisionnement des fameux Genièvres Schiedam de Blankenheym. SCHROEDER & Co, 31 rue St Charles.

WHISKY—50 barils vieux whisky Bourbon, à vendre par HOLMES & CLAUSS,

Bals Masqués de Société.
UNE série de huit Bals Masqués de Société sera donnée dans la salle MASONIC HALL, rue St-Charles. Le premier aura lieu le VENDREDI 9 JANVIER 1857 et les autres le vendredi de chaque semaine, jusqu'au mardi, 24 février, jour du MARDI GRAS.

Ces bals seront donnés sous la direction des Messieurs dont les noms suivent. [illegible]

Les Messieurs qui désirent souscrire à ces bals sont priés de s'adresser à M. RUFFIER, au bureau de la salle de bal, lequel est situé au premier étage de l'édifice et est ouvert tous les jours de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. 13déc

L. BINOCHE & Cie,
38, rue de Chartres, encoignure Douane.
ONT l'honneur d'informer les Dames qu'ils viennent de recevoir, par les steamers *Alma et Arago*, un magnifique assortiment de marchandises Nouveautés pour la saison d'hiver. [illegible] 12déc—1m

ED. FROIDEVAUX,
Rue de Chartres, No 58,
Spécialité.
OUVERTURE DE SON MAGASIN DE DENTELLES et applications,
le lundi, 15 décembre courant.
LES dames, modistes et couturières, trouveront au 1er étage, comme par le passé, tous articles de haute nouveauté achetés dans les premières maisons de Paris et de Lyon. 12 déc—1m

AVIS AUX ACTIONNAIRES.
Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.
1er décembre 1856.
UNE élection de six directeurs pour l'année courante aura lieu, au bureau de cette Compagnie LUNDI, 5 janvier prochain, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.
Par ordre,
N. O. J. TISDALE, Trésorier. 2 déc—1m

46 ....RUE DE CHARTRES....... 46
A. Gamard & Destez,
ONT l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'ils viennent de recevoir un magnifique assortiment consistant en Franges, [illegible]. 16 déc

Etrennes. Etrennes.
NOUS invitons les personnes qui ont des étrennes à donner à venir examiner notre installation—[illegible]. A. GAMARD & DESTEZ, 46, rue de Chartres. 16 déc

Alexis & Levis,
Pharmaciens-droguistes, 49, rue Royale.
CONTINUENT dans ce nouveau local le même genre d'affaires que par le passé. [illegible]

Cognac Imité, Fruits et Vinaigres au Cognac.
ALEXIS & LEVIS, rue Royale, 49, ont toujours à la disposition des acheteurs ce cognac si bien connu [illegible]

B. F. SIMMS,
Courtier en marchandises et de produits.
No 26, BANK PLACE, et No 29, RUE NATCHEZ, Nouvelle Orléans

A. CANDIDE,
Rue Chartres, 59, près Conti.
SPECIALITÉ DIAMANTS,
Bijouterie française.
REÇU tout récemment un magnifique choix de bijoux et DIAMANTS—BRACELETS, BROCHES, EPINGLES, BOUCLES D'OREILLES, BAGUES, CROIX, BOUTONS. [illegible] 1er déc—1m

Avis aux Dames.
MAISON J. COLLON,
Encoignure Royale et St-Anne.
REÇU par le navire Southern Eagle un grand assortiment de Bonnets, Talmas et Châles pour dames, [illegible] 5 déc

DEMANDE.
DE bonnes ouvrières en robes trouveront de l'emploi en s'adressant de suite chez Mme P. ALBERT, encoignure Royale et Bienville. 16 déc

Catalogue! Catalogue!
EN débarquement du brick Antonia, de Barcelone : 200 barriques vin Villanueva Marca Font, [illegible] P. GELPI, 120 Vieille Levée.

P. DUHAMEL,
OPTICIEN, RUE DE CHARTRES No 80
VIENT d'apporter un grand choix de LUNETTES et VERRES, [illegible] 2 nov—3m

REÇU par le navire Protector, de Bordeaux — 100 barriques vin rouge St-Estèphe et St Emilion, à vendre par LOUIS F. MAXENT, 50, rue Toulouse. 10 déc

150 caisses fruits à l'eau de vie assortis, 50 do abricots à l'eau de vie, 30 do pêches do, 25 do prunes do. A vendre par TH. CAPITAINE, 18, rue Tchoupitoulas. 17déc

EN débarquement du navire Arlington, venant de Marseille : 30 barriques vin de Bergerac, [illegible] TH. CAPITAINE, 13 rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Shelter, venant de Bordeaux : 200 caisses vin rouge, à vendre par TH. CAPITAINE, 13 rue Tchoupitoulas. 17 déc

SAUCISSONS—En débarquement du navire E. G. Barney, du Havre : 10 caisses véritables saucissons de Lyon. A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 147 rue Royale. 17 déc

EN débarquement du navire Shelter, de Bordeaux : 30 barriques vin rouge [illegible] 20 barils vinaigre de vin blanc, A vendre par NUMA [illegible]. 17 déc

Cognac. 30 quarts vieux cognac [illegible] NUMA LACOSTE & Co. 17 déc

EN débarquement du navire Arlington, de Marseille : 200 paniers huile, grand. bout. véritable Plagniol, 200 do demi do do, 200 caisses vermouth de Noilly & Co, 50 do absinthe do, 100 do do de Ed Pernod. A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 147 rue Royale. 17 déc

BOUCHONS—25 balles bouchons supérieurs Régalions par balles de 15,000 chaque, [illegible] NUMA LACOSTE & Co, 147 rue Royale. 17 déc

CHAMPAGNE—En débarquement des navires Euphrasie et Baltic : 50 paniers champagne Heidsick Piper & Co, 100 do do Heidsick & Co, en grandes et demi bouteilles. A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 147 rue Royale. 17 déc

CERISES à l'eau-de-vie—500 caisses cerises nouvelle récolte, de la marque A Monteley, à vendre par NUMA LACOSTE & Co, 147 rue Royale. 17 déc

FARINES—150 caisses truffes [illegible] André Monteley, Rambaud & Salmon, de Bordeaux. A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 147, rue Royale. 17 déc

TABAC en feuille—100 balles tabac en feuille, Vuelta de Abajo, première qualité, pour capes et tripes. 200 balles tabac de Cuba pour capes et tripes, [illegible] ANTo COSTA, 16, rue de la Douane. 16déc—1m

CIGARES—200,000 cigares de la Havane des marques les plus célèbres, telles que : Aurora, Mayoral, Mirador, Sol, Dos Amigos, Consuelo, Casa de Orion, etc., etc., de toutes les classes. [illegible] ANTo COSTA. 15déc—1m

Aux lithographes et fabricants de [illegible]
3 caisses papier [illegible] ANTo COSTA. 15 déc—1m

Cognac.
QUELQUES barils de célèbre cognac [illegible] ANTo COSTA. 15 déc—1m

VIN [illegible]—[illegible] X LAMBERT, 62 rue des Magasins. 15 déc

CHAMPAGNE—40 paniers champagne [illegible] et Royal Hunter, bouteilles et demi bouteilles, à vendre par X LAMBERT, 62 rue des Magasins. 15 déc

FRUITS à l'eau de vie—[illegible] caisses fruits à l'eau de vie, en magasin et à vendre par X LAMBERT, 62 rue des Magasins. 15 déc